



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50676

Texte de la question

Mme Emmanuelle Bouquillon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes rencontrés par les enfants dysphasiques et dyslexiques, et notamment sur les conséquences qui en résultent sur leur scolarité. En effet, il semble qu'il y ait un manque évident de structures éducatives adaptées pour ces enfants qui souffrent de troubles sévères du langage oral et écrit et sont donc confrontés à l'échec scolaire. En effet, certains d'entre eux ne parviennent pas à apprendre à écrire, à lire et à compter. Ils constituent une part importante, souvent méconnue, de l'illettrisme dans notre pays. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en leur faveur, afin que leur handicap soit traité et qu'ils puissent s'épanouir professionnellement et socialement.

Données clés

Auteur : [Mme Bouquillon Emmanuelle](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50676

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1848